



CONSEIL DE QUARTIER : VIEIL AVON / GAMBETTA

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU 2 OCTOBRE 2018

Cabinet du Maire

Le Conseil de quartier s'est réuni à 20H30, à la Maison dans la Vallée (salle de la Cheminée), sous la présidence de Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON.

Étaient également présents :

* Membres du collège «Élus »

Muriel CORMORANT – Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité
Michel DANNEQUIN – Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux ERP

* Membres du collège « Habitants »

Sandrine AUGUSTE-SAGET - Aurélie BERDOT - Christiane DUBOIS - Vanessa JEMEAU - Laurent MINI -
Corentin JANOT - Murielle CADIOT - Jean-Louis SIMON - Anne-Marie SIMON - Anne-Gabrielle
SAULNIER - Emilio PASCULLI - Raoul VANDENHERREWEGE

Étaient absents excusés :

Henry LÉONARD

Geneviève ARNAUD – Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires et extra scolaires

Étaient absents :

Pascal LUSSEAU - Conseiller Municipal délégué à la Démocratie de proximité

Marc LEMEREZ - Conseiller Municipal d'opposition

Intervenante invitée :

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

Secrétaire de séance : Jean-Louis SIMON

1 / LA VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15/05/2018

Le compte rendu de la réunion précédente du 15 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DU QUARTIER

2-1 / LE DEVENIR DU CABINET MÉDICAL DE LA RUE CARNOT (SUITE)

Marie-Charlotte NOUHAUD – Maire d'Avon

Mme le Maire précise que tout est entrepris pour que les médecins restent sur la commune, d'autant qu'ils ont été démarchés par la ville de MEAUX. Ils sont actuellement au Prieuré. Mais le projet de la vente par la ville d'un terrain à construire rue des Déportés est en cours de négociation. Après construction par leur soin, ils s'y installeraient avec les infirmières, une diététicienne et une psychologue. Une étude de viabilisation du terrain a d'ores et déjà été effectuée.

En fond de parcelle restant la propriété de la ville, un parking de 20 places serait aménagé à destination prioritairement des enseignants. Il s'agit là d'un projet d'intérêt général car le prix du terrain serait supérieur en cas de vente à un promoteur. S'il se réalise cela ramènerait de la clientèle à la pharmacie de la rue Rémy Dumoncel qui voudrait une amélioration de la signalétique de ce commerce.

2-2 / L'AVANCEMENT DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE QUARTIER (SUITE)

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et des Travaux

S'agissant du déploiement de la fibre optique, Corentin JANOT précise qu'après information prise auprès des services techniques d'Avon, il semble que plusieurs logements de la rue du Rocher d'Avon (dont le sien) ne sont toujours pas éligibles à la fibre. Par ailleurs, nous comprenons qu'Orange a commencé les travaux à la Butte Montceau, Il demande à ce que quelques informations soient glanées auprès d'Orange afin de comprendre les raisons du traitement différencié des différents logements de la rue du Rocher (pourquoi certains logements sont éligibles à la fibre et pourquoi d'autres ne le sont pas) et pour avoir des informations précises sur les échéances de raccordement de l'ensemble des logements de la rue et du quartier.

Laurent MINI demande s'il y aura la fibre optique dans les écoles, notamment à l'école Paul Mathéry.

Emilio PASCULLI fait observer qu'ORANGE prend des sous-traitants pas toujours performants. Il a la fibre à la résidence Séphoras. Pour la télévision et la téléphonie, il a constaté une nette amélioration mais pas pour son ordinateur portable, via le WIFI, qui rame toujours.

Mme le Maire leur répond que l'installation de la fibre optique dans les écoles sera inscrit au budget 2019 et que pour que la fibre booste les équipements électroniques, il est nécessaire qu'ils soient récents.

Françoise TOMASCHKE précise que la fibre optique est en place et que le délai de trois mois pour la commercialisation est terminé. Chaque opérateur doit maintenant prendre contact avec ses clients pour le raccordement

Elle annonce que **le Jeudi 11 octobre 2018 à 20H, une réunion publique** sur la fibre optique se tiendra dans la grande salle de la Maison dans la Vallée au cours de laquelle l'opérateur ORANGE et la société SCOPELEC, son sous-traitant, répondront à toutes les questions des habitants.

Le vendredi 12 octobre 2018, le matin, un point d'information technique individuel sera donné par des techniciens ORANGE aux habitants que se rendront à la Maison dans la Vallée

2-3 / UN SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE PLACE CARNOT

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et des Travaux

En partenariat avec la société Éco Vélo, ce déploiement est expérimental pour une durée de 6 mois. A l'issue de cette période un bilan sera effectué et, selon son résultat, un déploiement pourrait être envisagé à la Butte Montceau et à Haute Bercelle. Chaque vélo se débloque avec un téléphone mobile par SMS et/ou en téléchargeant une application dédiée. La marche à suivre est expliquée sur chaque bicyclette. Les 10 premières minutes sont gratuites, puis le tarif est de 1,50€ par heure. Une caution de 170 € est débitée sur le compte du client. Quotidiennement rechargées, les batteries permettent aux usagers de parcourir entre 17 et 20 km avec assistance électrique. Au-delà, il faut pédaler.

6 vélos ont été installés Place Carnot, et, 12 autres sur le parvis de la gare.

Françoise TOMASCHKE conseille, lorsque tous les supports sont occupés, d'accrocher le vélo à la clôture du square Place Carnot ou à un support à proximité et de téléphoner à la société Éco vélo pour arrêter l'abonnement (09.74.59.13.14).

Un membre du Conseil de quartier indique que les habitants le prennent pour se rendre à Cinéparadis mais qu'ils ne trouvent pas de support où l'accrocher. Mme le Maire précise que le commercial de la société Éco vélo continue de démarcher les services compétents de la ville de Fontainebleau pour qu'elle adhère à ce libre-service de vélos électriques.

Corentin JANOT pense qu'il est ainsi effectué une sélection par l'argent pour les usagers de la gare. Mme le Maire lui répond qu'elle privilégie les avonnais qui n'arrivaient plus à se garer dans le quartier.

2-4 / LE LANCEMENT DES ÉTUDES POUR LA REQUALIFICATION DE LA VOIRIE DE LA RUE DU ROCHER D'AVON

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et des Travaux

Une étude est en cours pour la requalification de la voirie de la rue du Rocher d'Avon, prévoyant l'enfouissement des réseaux, l'élargissement des trottoirs, la réfection des enrobés et le traçage de pistes ou bandes cyclables.

3 / INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DE LA VILLE

3-1 / L'AVANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DES YÈBLES DE CHANGIS

Marie-Charlotte NOUHAUD – Maire d'Avon

Mme le Maire précise que la commercialisation se poursuit dans de bonnes conditions. Les alvéoles pour les commerces sont réservés. Les places de crèches sont également réservées, étant précisé que la ville en bloquera une vingtaine. La résidence « jeunes actifs » sera remplie par les locations. Une seule problématique, les bureaux qui peinent à trouver acquéreurs, les chefs d'entreprise ayant des difficultés à se projeter dans trois ans. S'ils veulent s'agrandir, ils veulent le faire immédiatement. Le promoteur devrait commencer les travaux en janvier 2019.

3-2 / LE PROGRAMME « CŒUR DE VILLE »

Marie-Charlotte NOUHAUD – Maire d'Avon

Le plan action « Cœur de ville » dont l'objectif est d'aider à revitaliser les centres villes par la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine, répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de développement du territoire de ces dernières. Ce dispositif vient en complément des dispositifs de revitalisation des centres-bourgs, des contrats de ruralité et d'autres concernant les plus grandes villes.

Depuis le 27 mars 2018, Fontainebleau et Avon font partie de la liste des 222 villes moyennes retenues, villes identifiées comme « pôle d'attractivité dont le rayonnement est nécessaire à la vitalité de leur bassin de vie et plus largement à leurs territoires urbains et périurbains environnants ». L'un des objectifs est de regrouper les projets et construire des passerelles pour une meilleure cohérence et efficacité de ces actions.

Cinq axes ont été déterminés :

- une offre attractive de l'habitat en centre ville,
- favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il s'agit d'un contrat sur 6 ans et chaque année les projets sont revus. La convention Avon / Fontainebleau sera signé dans quelques jours, comprenant un projet commun aux deux villes et un projet individuelle pour chacune d'elle.

Pour Mme le Maire, il s'agit davantage d'un fléchage des crédits, d'accroître le financement des études de faisabilité et la recherche de subventions. Néanmoins, elle reconnaît à ce dispositif deux vertus : travailler en concertation avec Fontainebleau, et, se projeter sur l'axe Valvins / château en progressant sur la réhabilitation du centre commercial des Fougères.

3-3 / LES MODIFICATIONS DE RÉGLEMENTATION DE LA ZONE BLEUE

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et des Travaux

Depuis le 30 juin 2015, la municipalité a mis en place, dans le cadre de sa politique de stationnement, le dispositif du « Macaravon » qui permet aux résidents, domiciliés dans un secteur règlementé en zone bleue, de stationner leur véhicule à la journée sur rue.

Deux ajustements y sont apportés afin de tenir compte des modifications de voirie et répondre à la demande de certains résidents,

- 1/ Il pourra être délivré un second « Macaravon », par foyer quand le demandeur justifie de l'impossibilité de stationner son second véhicule dans un garage ou une cour de l'habitation. Un état des lieux sera effectué sur place en présence du demandeur et de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Ce second « Macaravon » sera délivré gratuitement pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018. Au-delà de cette date, il devra être renouvelé pour l'année suivante selon le tarif en vigueur et sur présentation des justificatifs exigés.
- 2/ La mise en zone bleue (durée 1H30 au lieu de 3H sur le reste de la ville) de l'avenue des Carrosses à la demande des riverains. La délivrance du « Macaravon » destiné aux riverains de l'avenue des Carrosses sera gratuite jusqu'au 31 décembre 2018, Au-delà de cette date, il devra être renouvelé pour l'année suivante selon le tarif en vigueur et sur présentation des justificatifs exigés.

Il est à noter que les membres du Conseil de quartier ne sont pas favorables à la mise en zone bleue de la Place Carnot car il faudrait alors mettre en zone bleue tout le secteur (rue Carnot, rue de la Moinerie, rue Jean Mermoz) et les automobilistes se déporteront sur d'autres rues.

3-4 / UN PLUS POUR LA COMMUNICATION DE LA VILLE : L'APPLICATION NÉOCITY

Cette application maintenant opérationnelle est un moyen de communication supplémentaire mis à disposition des habitants. Ils peuvent ainsi retrouver très facilement les dates de tous les événements. Ils peuvent aussi alerter les services de la ville sur des dysfonctionnements, des améliorations, des interventions urgentes, etc.

4 / INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

4-1 / L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE AU CHÂTEAU DE BELLEFONTAINE (SUITE)

Marie-Charlotte NOUHAUD – Maire d'Avon

Mme le Maire rappelle que le 31 mai 2018, la majorité des conseillers communautaires a autorisé le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à signer l'acte d'achat du domaine de Bellefontaine. Mercredi 26 septembre 2018, le conseil municipal de Paris a voté la vente, et ce malgré l'opposition des écologistes pour des raisons environnementales.

Plusieurs clauses sont incluses dans cette délibération : la vente est ciblée pendant 15 ans pour accueillir une aire d'accueil des gens du voyage, elle doit être purgée de tout recours, et, la Communauté d'agglomération a un droit d'usage c'est-à-dire qu'elle doit entretenir le terrain et le château ainsi qu'en assurer le gardiennage à ses frais.

A ce jour, aucune promesse de vente n'est encore signée.

Mme le Maire rappelle qu'il existe pourtant un projet alternatif, notamment au Bréau pour la construction des 15 places pour Avon et des 18 places pour Fontainebleau séparées par une haie paysagère.

Elle fait partie d'un collectif qui suit de près cet aberrant projet de 3.500.000 € pour 40 places.

Une étude a été diligentée à la demande des conseillers communautaires pour trouver d'autres sites mais son résultat n'est pas encore connu. Elle adresse une relance à Pascal GOUHOURY.

5 / ANNONCE DES DATES IMPORTANTES D'AGENDA

5-1 / AGENDA D'OCTOBRE / NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2018

- **Samedi 13 octobre 2018 – 20H30** - Logan de Carvalho – Humour – MDLV – Grande Salle
- **Vendredi 16 novembre 2018 – 20H30** – de OTONA – Automne Tango – Danse théâtre – MDLV
- **Vendredi 23 novembre 2018 – 20H30** - Ensemble Dodeca (anciennement Cordes enchantées) MDLV – Grande salle
- **Dimanche 16 décembre 2018 – 17H** – L'avare – MDLV Grande salle
- **Vendredi 21 décembre 2018 – 20H30** – Les Fouteurs de joie – MDLV Grande salle

- **Commémorations des 100 ans de la guerre 14 / 18**
 - **Jeudi 18 octobre 2018 – 20H30** – Ciné Vallée – MDLV - film « Les sentiers de la gloire »
 - **Jeudi 25 octobre 2018 – 20H30** – Ciné Vallée – MDLV- film « Joyeux Noël »
 - **Mardi 6 novembre 2018 – 19H30** – Conférence « Les blessés psychiques de la Grande Guerre » – MDLV – Salle de la Mezzanine
 - **Jeudi 8 novembre 2018 – 20H20** – Ciné Vallée – MDLV – film « Les croix de bois »
 - **Samedi 10 novembre 2018 - 20H30** – Ces inconnus chez moi - Théâtre – MDLV Grande Salle
 - **Dimanche 11 novembre 2018 – 15H** – Lettres et notes - Concert/lecture – MDLV – Grand Salle

- **Vendredi 5 octobre 2018 – 20H** – conférence sur la laïcité – Salle de la Mezzanine

- **Jeudi 11 octobre 2018 – 20H** – Réunion publique sur la fibre optique – MDLV - Grande salle

- **Samedi 13 octobre 2018 Jour de la nuit à partir de 20H**– Exposition toute la semaine à la Mairie - Conférence à 20H au rez-de-jardin du Pavillon de l'Erable – Extinction de l'éclairage des rues à 21H30 (sauf avenue Franklin Roosevelt, Charles de Gaulle, Valvins et plateau de la gare) et observation des étoiles avec télescopes prêtés par l'association Andromède. Si le ciel est couvert, une vidéo remplacera.

- **Mercredi 21 novembre 2018 à 20H** à la Maison dans la Vallée, réunion publique sur l'éclairage public – La mairie envisage de couper l'éclairage public de toutes les rues (sauf avenue Franklin Roosevelt, Charles de Gaulle, Valvins et plateau de la gare) de 1H30 du matin, après le dernier train en provenance de Paris, à 5H, avant le premier train à destination de Paris. Il en résulterait pour la ville une économie annuelle de 23.000 € environ.
Emilio PASCULLI signale que la copropriété de la résidence Séphoras coupe déjà l'électricité des parties communes extérieures de 2H à 5H du matin.

5-2 / L'ORGANISATION D'UNE GRATIFERIA EN DÉCEMBRE 2018 (5^{ème} édition)

Elle devrait être organisée à la mi-décembre à la Butte Montceau, dans la salle Léon Bera, en même temps que le marché de Noël des commerçants.

Une opération de communication interviendra dès que la date sera connue.

6 / QUESTIONS DIVERSES

6-1/ RETRANSCRIPTION DES ALERTES ET REMARQUES DES HABITANTS DU QUARTIER

Les habitants ont déposé des courriels sur l'adresse électronique **cq.vieilavon.gambetta@avon77.com** et sur celle de **démocratie.proximite@avon77.com**

Q : Jean-Louis SIMON fait remonter l'inquiétude des riverains qui résident à proximité du 19 rue des Bellingants. Ils s'interrogent car préoccupés par le projet de construction de 18 logements sur une parcelle en face du laboratoire. Nuisances inévitables quant à la proximité du cimetière et d'une grande résidence existante dans cette même rue : augmentation du trafic, parking limité dans ce périmètre, stationnement alterné dans la rue du Souvenir qui est une voie sans issue, problématique lors d'une cérémonie, etc.

R : Françoise TOMASCHKE confirme que le permis de construire est en cours d'instruction et que le public n'a pas accès au dossier. En l'état du dossier, elle ne peut en dire davantage.

Q : Annie BOUTRU rappelle que la première place de stationnement qui se trouve à droite de la sortie du Domaine des Bellingants existe toujours. Madame VILLEBEUF avait déjà évoqué la gêne que cela occasionne pour la sortie des véhicules de notre résidence. Or, les véhicules de livraison sont de plus en plus fréquents ainsi que ceux des entreprises de travaux. Aussi, il serait souhaitable que cette place soit condamnée.

R : Les services techniques se rendront prochainement sur place pour constater la gêne et lui trouver solution.

Q : Le sens interdit Allée du Rocher aurait-il disparu ?

R : Françoise TOMASCHKE confirme qu'il a été enlevé car une solution alternative a été trouvée suite à la mise en sens unique de la rue du Rocher : ouvrir une route qui rejoindrait la route militaire sur le côté de la salle d'escalade.

Q : Rue Rémy Dumoncel, faire installer un guichet de retrait d'argent liquide au relais Poste, à la supérette ou chez le boulanger.

R : Françoise TOMASCHKE indique que ce sujet a déjà été évoqué mais n'est pas envisageable car pas assez de retraits journaliers.

Q : Est-il envisageable de faire un garage à vélo couvert et sécurisé (sur le parking derrière la Mairie par exemple ou près des sanitaires du tennis ou encore sur la place du marché) ? Cela pour faciliter la vie de ceux qui n'ont pas d'endroit pour garer leur bicyclette. On peut penser à un abonnement mensuel ou annuel à la ville pour amortir la construction et l'entretien de cet espace.

R : Françoise TOMASCHKE précise que ce point est du ressort de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. La question sera posée à son président. Mme le Maire serait davantage favorable à un garage à vélos à proximité du terrain de tennis.

Q : Nous avons eu une nouvelle idée en voyant les rues parsemées de crottes ces derniers jours. Étant nous-mêmes propriétaires de chien, nous n'apprécions pas pour autant leurs déjections ! Un distributeur de sac sur la place du Marché serait super car en centre ville et accessible à tous. Encore une fois, c'est une idée pas une obligation !!

R : Très bonne idée. Les Services Techniques vont être sollicités pour la pose du distributeur.

- Q :** Jean-Louis SIMON demande si la rue du Souvenir (impasse) est toujours en stationnement alterné? Les résidents le respectent bien mais pas les usagers occasionnels. Mon épouse et moi-même avons constaté qu'il n'y a plus de panneau indicateur.
- R :** Françoise TOMASCHKE précise que le panneau signalant le stationnement alterné ne se pose qu'en entrée de ville. Cependant, une matérialisation au sol pourrait être tracée.
- Q :** Josiane ITALIANO insiste sur l'état de la rue à la sortie de la SOCIETE GOULARD qui va payer? Toujours les mêmes bien sûr. En plus, nous subissons depuis quelque temps des désagréments insupportables concernant cette société: bruit odeur et pollution qui peut être un jour sera dénoncée.... Compte tenu du laxisme de la Mairie d'Avon nous avons décidé d'interpeller Madame le Préfet . Cela fait deux soirs que nous sommes obligés d'intervenir dans la Centrale (20 heures) car aucun respect des horaires. Avon qui se dit si « écolo » est la seule ville à avoir une centrale d'enrobés en centre ville.
- R :** Françoise TOMASCHKE organisera prochainement une réunion avec l'ensemble de la copropriété.
- Q :** Corentin JANOT aborde le problème des travaux de l'été au carrefour Rue Gambetta / Rue du Rocher d'Avon. La réfection de la voirie au niveau du carrefour, et en particulier du ralentisseur, semble avoir des effets positifs en termes de nuisances sonores. Il semble en effet que les camions passant avec les remorques vides génèrent désormais un peu moins de bruit. Merci et bravo pour cela. Nous avons également noté un repositionnement des quillettes au niveau du carrefour (rapprochement du trottoir). Ceci ne va pas dans le sens d'un renforcement des incitations à respecter le Code de la route, d'une part pour certains riverains (agressifs et grossiers) de la Rue du Rocher qui empruntent encore la rue à contre-sens pour rentrer chez eux, et d'autre part, par les camions de plus de 3,5 tonnes qui continuent à emprunter la rue du Rocher d'Avon malgré l'interdiction qui leur en est faite.
- R :** Françoise TOMASCHKE va ajouter cette problématique dans le lancement d'études concernant la requalification de la voirie de la rue du Rocher (point 2-4).
- Q :** Corentin JANOT souhaite un point sur la mise à niveau de la signalisation routière sur la Route Départementale D 606: en lien avec le point précédent. Nous constatons que des camions, en provenance de la D 606, continuent à emprunter régulièrement la Rue du Rocher d'Avon. La signalisation de l'interdiction aux camions de plus de 3,5 t doit être renforcée sur la D 606, en amont de la sortie pour Avon (rue des Archives) et les contrôles par notre police municipale doivent être intensifiés. Je souhaite que l'on réfléchisse à des modalités permettant à la police municipale de verbaliser les nombreuses infractions que nous constatons ... impuissants.
- R :** Françoise TOMASCHKE indique que le conseil départemental ne veut pas supporter les frais de la signalétique. Mme le Maire relance le président de cette instance, d'autant qu'il n'y a pas non plus de panneau indicateur de la ville d'AVON.
- Q :** S'agissant du stationnement sur le parking en haut de la rue du Viaduc, Corentin JANOT demande : comment faire en sorte que les agents de la police municipale d'Avon, en charge de contrôler le paiement de la "redevance d'occupation temporaire du domaine public", agissent avec plus de discernement et de bienveillance lorsque les horodateurs sont en panne Plusieurs automobilistes mettent un petit mot sur le pare-brise pour signaler la panne mais sont tout de même verbalisés.
- R :** Françoise TOMASCHKE va alerter l'ASVP. Si l'horodateur refonctionne au moment de son passage mais que plusieurs automobilistes ont signalé la panne, qu'il s'abstienne de verbaliser.

Q : Corentin JANOT constate, depuis la fin de l'épisode de grève perlée du printemps dernier, des retards quasi systématiques des trains allant vers ou venant de Paris. Madame le Maire pourrait-elle se rapprocher des services de la SNCF pour faire part de la grogne des usagers qui commence à monter, pour avoir des explications sur les causes des dysfonctionnements et idéalement pour avoir des engagements de retour à la normale ?

R : Mme le Maire rappelle que des travaux sont en cours contraignant les trains à rouler à 70kms /h sur certains tronçons. Il lui est conseillé de prendre contact avec le collectif des usagers de la ligne R.

Q : Jean-Louis SIMON signale la prolifération de chats rue du Souvenir où une dame les nourrit régulièrement.

R. Mme le Maire précise qu'une habitante d'Avon, en lien avec la SPA, les stérilise gratuitement.

6-2 / AUTRES QUESTIONS

*** Sortie de la résidence Séphoras**

Emilio PASCULLI signale que, dans la rue du Rocher d'Avon, des véhicules stationnent régulièrement sur le trottoir devant le garage que deux véhicules se garent sur les zébras, occasionnant une gêne pour les automobilistes qui sortent de la résidence.

Françoise TOMASCHKE suggère la pose d'une ligne jaune et, que les résidents appellent la police municipale afin que l'ASVP vienne verbaliser.

*** Le 5 rue du Rocher**

Emilio PASCULLI signale que l'endroit est transformé en véritable pissotière. Le service propreté de la ville passe certes deux à trois fois par semaine mais cela semble insuffisant.

Françoise TOMASCHKE rappelle que le propriétaire a l'obligation de nettoyer et qu'il n'est pas possible de prévoir un passage plus fréquent du service propreté.

*** Le terrain du Val du Moulin**

Mme le Maire annonce qu'en 2019, des jeux seront installés et des aménagements provisoires seront réalisés. Cependant, la réflexion doit se poursuivre pour construire un beau projet étant rappelé qu'il s'agit de la dernière emprise foncière de la ville et qu'un collecteur d'égout traverse le terrain.

*** Les chantiers citoyens**

Madame le Maire informe les membres du Conseil de quartier de la création de chantiers citoyens à destination des jeunes de 16 à 22 ans. En échange de 5 jours de participation à une intervention à portée générale, ils recevront une aide de 300 € pour passer leur BAFA ou leur permis de conduire ou encore réaliser un projet culturel, de voyage, etc. Les chantiers citoyens débiteront lors des vacances scolaires d'automne. Les jeunes seront en priorité affectés aux Services Techniques de la ville ainsi qu'au Service Fêtes et Cérémonies, et plus particulièrement en cette saison au ramassage des feuilles mortes et à des travaux de peinture.

*** Le Repair'café**

Michel DANNEQUIN indique que c'est un lieu d'accueil consistant en une aide par des bénévoles compétents à l'apprentissage à la réparation de petits électroménagers, de vélos et de vêtements.

Un premier atelier se tiendra, le samedi 27 octobre 2018 à 14H dans la Salle Léon Béra au Centre commercial de la Butte Montceau.

* **Un nouveau « défi familles zéro déchet »**

Michel DANNEQUIN annonce qu'une seconde édition est mise en place en raison du succès de la première édition.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22H45.**

Muriel CORMORANT

Adjointe déléguée à la démocratie de proximité
pour la Présidente par délégation

Sandrine AUGUSTE-SAGET

Vice-présidente

Jean-Louis SIMON

Secrétaire de séance

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL